



Adoption de  
l'ordre du jour

## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2008-513

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

### AVIS DE PRÉSENTATION 2008-514

Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge donne avis qu'elle présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour effet d'amender le règlement numéro 922 N.S. concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'introduire une nouvelle vignette de stationnement pour les utilisateurs du local communautaire au 60, rue Turgeon selon certaines restrictions et pour corriger temporairement le plan d'utilisation du stationnement de l'hôtel de ville en raison des travaux de restauration de certains murs extérieurs.

(Projet de règlement numéro 922-54 N.S.)

Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
922-54 N.S. -  
introduction de  
vignettes de  
stationnement  
dédiées et  
normes de  
stationnement  
de l'hôtel de  
ville



4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

5.- FINANCES

6.- RESSOURCES HUMAINES

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE



**12.- AFFAIRES NOUVELLES**

**13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2008-515**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la présente séance spéciale soit et est levée à 19h05.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance spéciale

---

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

---

M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville